



**CENTRE
NAUTIQUE**
SAINT-PALAIS-SUR-MER



**Séance
découverte
d'1h30 :
40 €**

Séance complémentaire : 36 €

Inscription sur place :

Centre Nautique

de Saint-Palais-sur-Mer

70 Av de de Pontailac

17420 ST PALAIS SUR MER

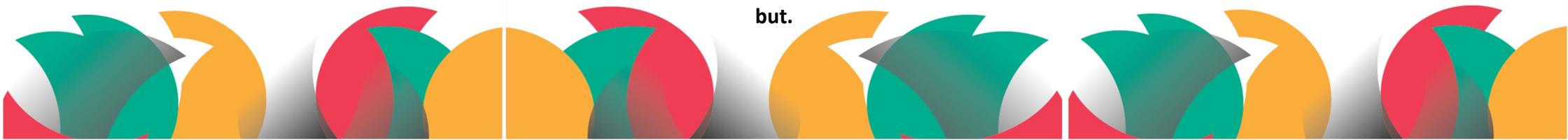
**(Matériel et assurance compris dans le tarif)
L'activité se déroule plage de la Grande Côte.
RDV sur la plage directement 10 mn avant le dé-
but.**



**CENTRE
NAUTIQUE**
SAINT-PALAIS-SUR-MER



Vacances de TOUSSAINT



FICHE D'INSCRIPTION CHAR A VOILE — TOUSSAINT 2019

Nom :	Prénom :
Né(e) le :	E-mail :
Adresse :	
Code Postal :	Ville :
N° de Tél :	Portable :

CRENEAUX HORAIRES selon la marée et les disponibilités - STAGE NOMINATIF — RESERVATION OBLIGATOIRE

Dates	Créneaux	Choix
Lundi 28 Octobre 2019	12h à 13h30	
Mardi 29 Octobre 2019	10h30 à 12h	
Mercredi 30 Octobre 2019	12h30 à 14h	
Jeudi 31 Octobre 2019	13h30 à 15h	

Merci de nous contacter pour connaître les disponibilités

FORMULES (assurances incluses) : Séance découverte d'1h30 : 40,00 € - Séance Complémentaire : 36,00 €

REGLEMENT : Chèque (libellé à Activités Nautiques) Espèce Chèques vacances

Attestation obligatoire

Je soussignée, Madame, Monsieur,

- 1) Atteste que le stagiaire désigné ci-dessus est en excellence santé physique,
- 2) Autorise les responsables de l'Ecole de char à voile de la Grande Côte à faire pratiquer tous soins médicaux qui apparaissent nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier et m'engage à en assurer le règlement.
- 3) autorise n'autorise pas l'Ecole de Char à Voile de la Grande Côte et la Commune de ST Palais/Mer à utiliser les images me représentant à titre d'information ou d'illustration pour ses supports de communication ainsi que mes coordonnées mail.

Fait à _____, le _____ 2019
Signature

Conditions d'inscription et d'annulation

Le solde du stage est acquitté avant le premier jour du stage. Tout stage commencé est dû intégralement.

En cas d'annulation de votre part, l'Ecole de voile conserve l'acompte

Le prix du stage est forfaitaire, les arrivées tardives, les départs prématurés ne donnent lieu à aucun remboursement

En cas de mauvais temps, l'Ecole de Voile se réserve le droit de modifier les horaires, de les reporter ou de les annuler, sans donner lieu à aucun remboursement.

L'Ecole de voile se réserve le droit d'annuler certains stages.



A renvoyer à :

Mairie

Service Nautisme

1 Avenue de Courlay

17420 Saint-Palais-Sur-Mer

Tél : 05 46 23 28 10 / 07 50 66 68 84

E-mail : centrenautiquenauzan@stpalaisurmer.fr

Site web : www.stpalaisurmer.fr